



**Centre
Communal
Action
Sociale**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU 4 NOVEMBRE 2024

A 18H30

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni le lundi 4 novembre 2024 à 18h30 dans la salle « Les Teinturiers » à la Passerelle.

Date de la convocation : le 29 octobre 2024

Étaient présents : Béatrice DAUPHIN, Agnès CHENEVIER, Anne DARRIEULAT, Françoise DESFÊTES, Marcelle CAUVET, Marie Céline ROYON, Julie TOUBIN, Gilles VALLAS, Jean Paul BARBOT, René FRANÇON.

Étaient excusés : Olivier JOLY, Ghyslaine POYET.

Était absent : Marc BONNEVIALLE.

Procurations : Olivier JOLY donne pouvoir à Béatrice DAUPHIN

Ramazan KUS donne pouvoir à René FRANÇON.

Béatrice DAUPHIN, Vice-Présidente du CCAS, ouvre la séance à 18h30.

Désignation du secrétaire de séance : Julie TOUBIN

Béatrice DAUPHIN demande si le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024 est validé par les membres du Conseil d'Administration. Les membres du conseil d'Administration valident à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024.

CONVENTION PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE DU CCAS

Béatrice DAUPHIN explique au Conseil d'administration que la Centre Communal d'Action Social est propriétaire au lieu-dit Combatier, dans le cadre de son domaine privé, des parcelles de terrains cadastrées :

- section BD 224,
- section BD 29,
- section BD 30,
- section BD 31,
- section BD 59.

Béatrice DAUPHIN t explique que l'Élevage de la Mûre est susceptible d'exercer une activité à usage de pré et/ou de culture, dans le respect des lois et règlements en vigueur et avec le souci de s'intégrer et de protéger au mieux le paysage existant.

Béatrice DAUPHIN propose au Conseil d'administration de louer pour une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} décembre 2024 jusqu'au 30 novembre 2030, les parcelles énoncées ci-dessus à L'Élevage de la Mûre représenté par Madame Béatrice DRIGEARD DESGARNIER pour un montant annuelle de 500€. Cette redevance sera actualisable annuellement en fonction de la variation de l'indice national des fermages publié annuellement par arrêté ministériel.

Béatrice DAUPHIN rappelle que le Conseil d'Administration a donné un accord de principe lors de la séance du 7 octobre 2024 pour la mise à disposition de ces parcelles. Elle rappelle que c'est un terrain situé en zone agricole.

Béatrice DAUPHIN invite le Conseil d'administration à délibérer pour :

- **DECIDER** de la mise à disposition des parcelles cadastrées BC 224, BD 29, BD 30, BD 31, BD 59, à L'Élevage de la Mûre représenté par Madame Béatrice DRIGEARD DESGARNIER pour un montant annuelle de 500€,
- **L'AUTORISER** à signer tous les actes nécessaires à cette opération,
- **DIRE** que la recette correspondante sera inscrite au chapitre 070 du budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Béatrice DAUPHIN rappelle que le Conseil d'Administration a donné un accord de principe lors de la séance du 7 octobre 2024 pour la mise à disposition de ces parcelles. Elle rappelle que c'est un terrain situé en zone agricole.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité la mise à disposition des parcelles cadastrées ci-dessus à l'Élevage de la Mûre représenté par Madame Béatrice DRIGEARD DESGARNIER pour un montant annuel de 500 €.

CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AU BENEFICIE DE MADAME FAURE CECILE ET FAURE GAETAN

Béatrice DAUPHIN explique au Conseil d'administration que la Centre Communal d'Action Sociale est propriétaire d'une parcelle cadastrée BC 108 situé au lieu-dit Combatier.

Madame Faure Cécile et Monsieur Faure Gaëtan souhaitent acquérir cette parcelle cadastrée BC 108 d'une surface de 9 615 m² conformément au plan en annexe.

Béatrice DAUPHIN propose au Conseil d'administration de céder cette parcelle cadastrée BC 108 d'une surface totale de 9 615 m² à Madame Faure Cécile et Monsieur Faure Gaëtan pour un montant de 4 500 €.

Julie TOUBIN demande si le prix de vente est conforme au prix Des Domaines. Béatrice DAUPHIN explique que le prix est bien conforme. Julie TOUBIN demande si le terrain est en zone agricole. Béatrice DAUPHIN rappelle que les terrains appartenant au CCAS sont tous en zone agricole. Il n'y en a aucun en zone constructible. Elle explique que ce « terrain ne rapporte rien au CCAS ». Gilles VALLAS note que ce terrain est plat et en bord de route. Jean Paul BARBOT demande « si les agriculteurs ne sont pas prioritaires sur la vente ». Julie TOUBIN souligne qu'il ne faut pas « enclaver une parcelle ». Gilles VALLAS demande si l'acheteur éventuel est de la commune.

Devant les interrogations émises, Béatrice DAUPHIN propose que la décision de vente soit prise à la séance du 2 décembre 2024. Elle souligne que les membres du Conseil d'Administration ne sont pas opposés à la vente mais souhaitent avoir des précisions supplémentaires par rapport à l'acheteur éventuel et aux terres qui sont autour de la parcelle. Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité cette proposition.

DONS SUITE A LA VOGUE

Béatrice DAUPHIN explique à l'Assemblée que l'acceptation du don relève des attributions du Président en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes du CCAS ; il s'agit d'une acceptation à titre conservatoire.

En effet, le don ne devient effectif qu'après acceptation définitive par le Conseil d'Administration.

Béatrice DAUPHIN explique que deux forains ont fait un don de 50 € pour l'un et de 120 € pour l'autre au CCAS afin de remercier la mairie de leur avoir permis de stationner quelques jours de plus sur un parking municipal.

Béatrice DAUPHIN invite le Conseil d'Administration à délibérer à :

- **ACCEPTER** les dons cités ci-dessus au bénéfice du CCAS,
- **HABILITER** Monsieur le Président à signer toute pièce administrative se rapportant à ce dossier.

Les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité l'acceptation de ces dons et demandent qu'un courrier de remerciement soit adressé à ces deux personnes.

AIDES FINANCIERES

Les membres du Conseil d'Administration décident d'accorder une aide de 121€ à une personne pour financer une facture d'entretien chaudière.

Une aide alimentaire a été accordée à trois familles.

DIVERS

La crue :

Gilles VALLAS demande s'il y a eu beaucoup de personnes en difficulté suite à la crue du 17 octobre.

Béatrice DAUPHIN explique qu'un couple a été hébergé quelques heures le temps de la montée de l'eau. Ensuite, le couple est reparti à son domicile qui n'a pas été endommagé. Une personne âgée a été hébergée la nuit du 17 au 18 octobre à la MRL. Elle a regagné son domicile le lendemain. Une autre personne âgée a été hébergée par son frère car elle n'avait plus de chauffage (la chaudière qui était au garage a été abîmée par l'eau).

René FRANÇON souligne que les maisons vers l'école des Barques ont été bien touchées par la crue. Il précise que les enfants de l'école des Barques ont été accueillis le vendredi dans d'autres écoles de la commune.

Gilles VALLAS souligne que la mairie a su « entourer » les habitants plus qu'en 2008. La police municipale était très présente. Béatrice DAUPHIN précise que les personnes « étaient plutôt satisfaites » des interventions de la mairie.

Gilles VALLAS demande si une réflexion peut être menée sur la gestion des flux des eaux notamment sur l'ouverture des vannes au barrage. Il précise que des personnes se posent des questions « Pourquoi on lâche beaucoup d'eau d'un coup ? ». Il parle d'une association sur Aurec-sur-Loire qui s'intéresse aussi à cette vitesse des crues. « Le barrage retient l'eau chez nous et l'eau monte ». Il dit que « l'on posera des questions au Conseil » et que « l'on peut s'orienter vers d'autres acteurs ». Béatrice DAUPHIN et René FRANÇON précisent que ce n'est pas la mairie qui gère le barrage. Gilles VALLAS précise que ce n'est pas un reproche mais qu'une réflexion peut être menée sur ce sujet. Julie TOUBIN souligne « que ça vaut le coup » car « ces phénomènes vont se produire de plus en plus ».

Julie TOUBIN pose la question sur l'accueil des enfants sur la commune pour le vendredi 18 octobre. Les écoles étaient fermées. La MJC était fermée. « Comment font les parents dans l'urgence pour faire garder leurs enfants ? Elle souligne qu'il n'y avait pas d'accueil prévu pour les enfants dont les parents travaillaient. Elle souligne que pendant le COVID il y avait un accueil qui avait été prévu. Françoise DESFÊTES souligne que cet accueil avait été « long à se mettre en place ».

René FRANÇON précise que pour cette crue les écoles étaient fermées par arrêté préfectoral. Il explique qu'il n'y a pas d'accueil périscolaire lorsque les écoles sont fermées. Il souligne que la fermeture de la MJC était « une sage décision ».

Béatrice DAUPHIN explique qu'à sa connaissance il n'y a pas eu de retour sur ce point. Les parents qui ont amené leurs enfants le vendredi dans la famille ou chez des amis est une démarche qui relève « d'une responsabilité privée ».

Repas des aînés :

Béatrice DAUPHIN rappelle que tous les membres du Conseil d'Administration sont invités au repas des aînés qui aura lieu le mardi 10 décembre. Les personnes doivent s'inscrire directement en mairie principale ou annexe.

Les chocolats :

Béatrice DAUPHIN rappelle que Le Margotin fera les chocolats pour le quartier St Rambert et le Chardon bleu fera les chocolats pour le quartier St Just.

La distribution des chocolats se fera cette année après le repas des aînés soit du 11 décembre au 24 décembre.

Voici les prochaines dates avec le lieu

Le lundi 2 décembre 2024 à 18h30 à la Passerelle.

Le lundi 6 janvier 2025 à 18h30 à la Passerelle.

Le lundi 3 février 2025 à 18h30 à la Passerelle.

Le lundi 3 mars 2025 à 18h30 à la Passerelle.

Le lundi 7 avril 2025 à 18h30 à la Passerelle.

Le lundi 5 mai 2025 à 18h30 à la Passerelle.

Le lundi 2 juin 2025 à 18h30 à La Passerelle.

Le lundi 7 juillet 2025 à 18h30 à La Passerelle.

La séance est levée à 19h30

LA SECRETAIRE DE SEANCE

Julie TOUBIN



LA VICE PRESIDENTE

BEATRICE DAUPHIN

